

## **Parmas, Andres (République d'Estonie)**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'ambassade de la République d'Estonie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à la note verbale ICC-ASP/22/SP/01 de l'Assemblée du 19 décembre 2022 relative à l'élection de juges à la Cour pénale internationale, a l'honneur de lui présenter la candidature suivante.

L'ambassade a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement de l'Estonie a décidé de proposer la candidature de M. Andres Parmas pour l'élection au poste de juge de la Cour pénale internationale, qui se tiendra lors de la 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée de New York du 4 au 14 décembre 2023.

L'ambassade a l'honneur de joindre à cette note un exposé des qualifications, conformément à l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, Procureur et procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, version consolidée) ainsi que le curriculum vitae de M. Andres Parmas.

---